

D^{re} Eileen de Villa
Médecin hygiéniste

**Bureau de santé publique de
Toronto**
277, rue Victoria
Toronto (ON) M5B 1W2

Tél. : 416 338-7600
publichealth@toronto.ca
toronto.ca/health

Le 24 avril 2024

Cher personnel de l'école, parents, tuteurs et soignants :

Objet : Garantir un environnement scolaire sécuritaire : Que se passe-t-il en cas de rougeole à l'école?

La pandémie de COVID-19 a perturbé les vaccinations systématiques, entraînant une augmentation des cas de rougeole dans le monde. Des cas ont également été détectés à Toronto. La rougeole est une maladie très contagieuse qui se propage facilement par l'air ou par le contact avec des surfaces contaminées.

Si un cas de rougeole est identifié à l'école, le personnel et les élèves non vaccinés ou insuffisamment vaccinés (sans immunité documentée) peuvent être exclus pendant 21 jours afin d'éviter toute propagation du virus. Voilà pourquoi il est important de s'assurer que les vaccins contre la rougeole de votre enfant et les vôtres sont à jour afin de les protéger et de protéger la communauté scolaire.

Veillez vérifier votre statut vaccinal et celui de votre enfant. Vous ou votre enfant êtes considérés protégés contre la rougeole et pouvez aller à l'école lorsqu'un cas de rougeole est identifié si l'une de ces conditions s'applique à vous :

- 1. Né(e) avant 1970 :** Vous êtes considéré immunisé et protégé, compte tenu du fait que la rougeole s'est largement répandue avant 1970.

OU

- 2. Né(e) en 1970 ou après :**

- Vous avez reçu deux doses de vaccin contre la rougeole le jour de votre premier anniversaire ou après :** Un carnet de vaccination (comme la carte jaune) ou un carnet de santé est nécessaire pour prouver la vaccination.

OU

- Résultat d'analyse sanguine montrant l'immunité contre la rougeole :** Un prélèvement sanguin peut prendre un certain temps si vous ne connaissez pas encore votre statut.

En cas de doute sur vos vaccinations ou celles de votre enfant, vérifiez le dossier d'immunisation de

l'Ontario ou la « carte jaune » de votre enfant. [Immunization Connect Ontario en ligne](#) (ICON) ou consultez votre fournisseur de soins de santé primaires.

Où se faire vacciner?

Les vaccins contre la rougeole sont gratuits pour tous les Ontariens.

Enfants : Les enfants en âge scolaire peuvent rattraper leurs vaccinations systématiques, notamment contre la rougeole, en se rendant chez leur fournisseur de soins de santé primaires, dans certaines cliniques sans rendez-vous ou dans une clinique communautaire du Bureau de santé publique de Toronto. Le Bureau de santé publique de Toronto propose une clinique de fin de semaine le samedi 4 mai pour permettre aux parents et aux tuteurs de faire vacciner leurs enfants plus facilement. Les rendez-vous peuvent être pris à l'adresse suivante [TPHbookings.ca](#).

Adultes : Les adultes peuvent se faire vacciner en se rendant chez leur fournisseur de soins de santé primaires et dans certaines cliniques sans rendez-vous. Vous n'êtes pas sûr de vos antécédents en matière de rougeole? Si vous êtes né avant 1970 et que vous n'êtes pas sûr d'avoir eu la rougeole dans votre enfance, ou si vous prévoyez de voyager, faites-vous administrer une dose du vaccin contre la rougeole (RRO) pour une protection optimale.

Déclarer les vaccinations de votre enfant

Soumettez les informations sur la vaccination contre la rougeole de votre enfant au Bureau de santé publique de Toronto par l'intermédiaire de la page [ICON](#). Cela permet de s'assurer que les dossiers scolaires sont à jour.

Connaître les signes et les symptômes

Même si vous êtes vacciné, soyez attentif aux symptômes si vous ou votre enfant entrez en contact avec une personne atteinte de la rougeole qui s'accompagne :

- de la fièvre
- d'une éruption cutanée rouge apparaissant sur le visage et s'étendant sur le corps
- d'un écoulement nasal
- de la toux
- des yeux rouges et larmoyants
- de petites taches bleu-blanc pouvant apparaître à l'intérieur de la bouche et de la gorge

Si vous ou votre enfant présentez ces symptômes, **ne vous rendez pas au travail ou à l'école**. Consultez un médecin. Appelez votre médecin, votre fournisseur de soins de santé primaires ou une clinique sans rendez-vous avant de vous y rendre, afin qu'ils puissent prendre des précautions pour éviter la propagation du virus. Suivez leurs conseils et leur avis médical.

Pour de plus amples renseignements

- Visitez le site [toronto.ca/measles-fact-sheet](#)
- Contacter le Bureau de santé publique de Toronto :
 - Courriel : publichealth@toronto.ca
 - Téléphone : 416-338-7600 (ATS : 416-392-0658) - du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les services sont disponibles dans plus de 300 langues.
 - Après les heures de travail : Appeler le 311

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Finkelstein', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le D^r Michael Finkelstein
Médecin hygiéniste adjoint
Bureau de santé publique de Toronto